

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 9

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. André GERVAIS	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Charles ROZOY	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
Mme Stéphanie MODDE	M. Guillaume RUET	
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Louise MARIN	

#### *Membres absents :*

M. Dominique GRIMPRET	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. François NOWOTNY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**  
**Subvention 2016 pour la plateforme VIA – Association CESAM**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville et qui a pour finalité la réduction des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération n° GD 2015 06-25-020 du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du contrat de ville 2015-2020 du Grand Dijon ainsi que la nouvelle géographie prioritaire afférente.

Au sein du pilier Développement de l'activité économique, de l'emploi et de l'accès à la formation, ce contrat intègre des priorités en matière de remédiation vers l'emploi dans les quartiers prioritaires et de veille de la Politique de la ville. Plus particulièrement, il vise à soutenir des actions de français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle.

En 2015, l'association CESAM (Concilier l'Economique et le Social – Aider aux Mutations) la création a mis en œuvre la plateforme expérimentale VIA (Vers l'Insertion et les Apprentissages) qui vise à faciliter la maîtrise de la langue qui est essentielle à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle. Ainsi, il apparaît que sont nécessaires, en amont de toute orientation vers un dispositif de formation ou d'accompagnement :

- un positionnement sur le niveau de langue ;
  - une évaluation du besoin au regard du projet de la personne ;
- et ce, en complémentarité et en soutien aux services publics existants.

La plateforme VIA permet :

- aux différents orienteurs de bénéficier d'un outil unique et homogène de positionnement et d'orientation ;
- aux différents partenaires et institutionnels locaux, de s'appuyer sur un outil permanent de mesure et d'analyse de l'évolution du besoin en formation linguistique.

Enfin, cette plateforme répond au nécessaire accompagnement des acteurs du Service public de l'emploi et de l'orientation : ils sont démunis face à un public ne maîtrisant pas la langue :

- incapacité à comprendre la personne et à se faire comprendre ;
- non connaissance de la cartographie et de la qualification de l'offre linguistique existante (places disponibles, qualité de l'offre, objectifs pédagogiques visés) ;
- incapacité à qualifier le besoin de la personne migrante (niveau, capacités d'apprentissage, ...).

La plateforme accueille tout public dont le besoin en compétences langagières nécessite un diagnostic : positionnement sur le niveau de langue et évaluation des besoins tant sur le plan de la formation linguistique que sur les questions d'ordre social.

Une attention particulière est apportée à deux types de publics :

- les primo arrivants, dont les réfugiés, publics prioritaires dans le cadre de la politique d'intégration ;
- les publics issus des quartiers Politique de la ville du Grand Dijon, l'objectif étant de maintenir le lien social, de favoriser la transmission intergénérationnelle et de conforter les valeurs qui conditionnent une intégration réussie. Ces publics sont particulièrement les femmes, dont le rôle au sein de la structure familiale nécessite de développer l'accès à l'information, l'aptitude à communiquer et l'accès aux apprentissages.

En 2015, 24 % des bénéficiaires de la plateforme sont issus des Quartiers politique de la Ville, soit 53 personnes.

Pour poursuivre le projet conduit par l'association CESAM engagée en 2015, le budget prévisionnel de l'opération pour la période de novembre 2016 à avril 2017, se monte à 60 000 € avec :

- 22 500 € du Grand Dijon ;
- 10 000 € de la ville de Dijon ;
- 18 000 € de la Région Bourgogne ;
- 9 500 € des OPCA d'entreprises.

Pour poursuivre la mise en œuvre de la plateforme VIA, il vous est proposé d'accorder le soutien du Grand Dijon à l'association CESAM dans le cadre du contrat de ville, à hauteur de 22 500 euros.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de mandater** le Président pour signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 22 500 € à l'Association CESAM ;
- **d'inscrire et de prélever** les crédits nécessaires sur les budgets 2016 de la Communauté urbaine du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 2  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 9 PROCURATION(S)*